

## TABLEAU SYNTHETIQUE DES REGIES

Sur proposition du Directeur Général pour les collaborateurs de la CCI,

Objet de la Régie	Régisseur
<b>Régie de dépenses</b>	
Dépenses de logistique liées au fonctionnement de l'hôtel consulaire et à la gestion des salles Montant initial de la régie 300 €.	Titulaire : Dominique ALLENTIN
<b>Régie de Recettes</b>	
Perception des produits liés à la gestion des stages de formation Montant initial de la régie 60 €. Plafond autorisé :1.500 €	Titulaire : Martine MAERTEN
<b>Régie de Recettes et de dépenses</b>	
Perception des produits liés à la vente de produits à l'accueil de l'hôtel consulaire et dépenses liées à l'activité de l'accueil de l'hôtel consulaire (frais de timbres...) Montant initial de la régie 60 €	Titulaire : Eddy MEQUIGNON
Perception des produits liés à la vente de produits à l'accueil de l'hôtel consulaire et dépenses liées à l'activité de l'accueil de l'hôtel consulaire (frais de timbres...) Montant initial de la régie 60 €	Titulaire : Annie GIRES
Perception des produits liés à la vente de produits à l'accueil de l'hôtel consulaire et dépenses liées à l'activité de l'accueil de l'hôtel consulaire (frais de timbres...) Montant initial de la régie 60 €	Titulaire : Marie-Andrée KYDTS

Une comptabilité détaillée des opérations sera tenue par le régisseur titulaire et sous son autorité. Il devra produire, lors de tout contrôle par la trésorière, le DAF ou le Responsable Comptable, l'ensemble des pièces justificatives.

Le Responsable Comptable procédera chaque fois que nécessaire et au moins une fois par trimestre au contrôle des régies et à leur réapprovisionnement à hauteur du montant initial indiqué dans le tableau.

Le régisseur de recettes est autorisé à donner des reçus.

Il est souligné qu'une régie peut être utilisée strictement et uniquement que dans le cadre de son objet et de ses motivations.

**Dunkerque, le 12 janvier 2010**  
**La Trésorière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque**

**VÉRONIQUE DEHONDT**